

AVENANT N°1

Convention Cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre pour les années 2019-2021

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin et Monsieur le Préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC, et Monsieur le Préfet de l'Aisne M. Thomas CAMPEAUX

Et

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois, représenté par M. Alain DELTOUR en sa qualité de Président,
Ci-après dénommé « SMAECEA »

Et

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, représentée par M. Benjamin SAINT-HUILE en sa qualité de Président,
Ci-après dénommé « CAMVS »

Et

Le porteur du projet : Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, représenté par M. Guislain CAMBIER en sa qualité de Président,
Ci-après dénommé « SMPNRA »

Et

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre, représentée par M. Paul RAOULT en sa qualité de Président,
Ci-après dénommé « SAGE »

Ci-après dénommés conjointement « les partenaires du projet ».



Préambule

Le PAPI d'intention de la Sambre a été labélisé en avril 2019 par la Commission Inondation de Bassin, et contractualisé le 17 avril 2019 par la signature de la convention cadre.

Prolongation de réalisation du programme d'actions pour les années 2022 et 2023.

Eléments de contexte justifiant la demande d'avenant

Action 1.1 – Etude hydraulique

Prestation d'une étude sur le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Sambre comprenant *a minima* la réalisation d'un socle commun et de prestations complémentaires optionnelles.

À la suite des conditions sanitaires et au recrutement d'un interlocuteur privilégié au sein de l'équipe du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) le contrat n'a pas pu être exécuté comme prévu dans les conditions initiales du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). De ce fait, les parties ont convenu d'une prorogation de la durée d'exécution du marché de 4 mois.

Animation du PAPI

Le SMPNRA souhaite prolonger les financements pour l'animation afin de faciliter la réalisation globale du programme d'actions.

Délai de mise en œuvre du PAPI d'intention

L'achèvement des opérations au cours de l'année 2021 n'a pas permis de respecter le planning prévisionnel du PAPI d'intention 2019-2021. Le SMPNRA ne sera donc pas en mesure de déposer un projet de PAPI complet au cours de l'année 2022. C'est pourquoi, le SMPNRA sollicite une prorogation de la durée de deux ans supplémentaires.

Par courrier en date du 16 novembre 2021, le SMPNRA a sollicité la prise d'un avenant pour :

- Réévaluer le budget de l'animation du PAPI
- Prolonger la mise en œuvre du programme d'action

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les délais de fin d'exécution de la convention initiale, de demander un financement complémentaire de l'animation et l'actualisation complémentaire des fiches actions qui seront réalisées en régie.

Article 2 – Modification de l'article 2 relatif à la durée de la convention

La réalisation de l'avenant n°1 doit s'inscrire dans la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. L'alinéa 1 de l'article 2 de la convention cadre du 17 avril 2019 est remplacé par la phrase suivante :

« La présente convention concerne la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 ».

Article 3 – Modification du montant et de l'échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

L'article 6 de la convention du 17 avril 2019 est remplacé comme suit :

Sur la durée de la présente convention, le coût du programme est évalué à :

1 087 922 €

Ce coût se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Axe	Coûts en €
Axe 0	200 000 €
Axe 1	851 910 €
Axe 2	2 000 €
Axe 3	Prestation en régie
Axe 4	Prestation en régie
Axe 5	24 012 €
Axe 6	10 000 €
Axe 7	Non exploité
Total	1 087 922 €

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Financeurs	Engagement prévisionnel des dépenses par année (en montant global)				
	2019	2020	2021	2022	2023
État	16 000,00 €	143 282,40 €	46 651,00 €	190 816,56 €	127 211,04 €
Agence	- €	- €	17 472,60 €	133 939,44 €	89 292,96 €
Territoire*	3 833,70 €	147 459,80 €	104 251,26 €	40 626,74 €	27 084,50 €
Total	19 833,70 €	290 742,20 €	168 374,86 €	365 382,74 €	243 588,50 €

*Territoire : cette part correspond au partenariat entre le SMPNRA, maître d'ouvrage et porteur du PAPI, et les structures gemapiennes : la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA), voir explication ci-dessous ;

Engagement prévisionnel des dépenses pour le territoire	
Représentants	Montant global
CAMVS	143 663,20 €
SMAECEA	145 309,00 €
SMPNRA	34 283,80 €
TOTAL	323 256,00 €

Répartition basée sur le périmètre (2018)

Le tableau financier en annexe n°2 de l'avenant n°1 de la convention cadre détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention susvisée restent inchangées et applicables.

Article 5 – Liste des annexes à l'avenant n°1 de la convention cadre

Annexe n° 1 : Le programme d'action actualisé

Annexe n° 2 : Les tableaux financiers

Annexe n° 3 : Lettre d'engagement du SMPNRA

L'Etat, représenté par le Préfet Coordonnateur de Bassin

Georges-François LECLERC

L'Etat, représenté par le Préfet du Nord

George-François LECLERC

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois, représenté par le Président

Alain DELTOUR

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, représentée par le Président

Benjamin SAINT-HUILE

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, représenté par le Président

Guislain CAMBIER

La CLE du SAGE de la Sambre, représentée par le Président

Paul RAOULT

Annexe 1 : Fiches Actions actualisées

Animation du PAPI		Fiche Action n°0.1			
* Obligation du Cahier des Charges PAPI 3		Axe 0 : Animation			
Objectif	Affecter un poste à temps plein au PAPI afin d'assurer la bonne marche du projet				
Description	<p>Pour assurer le suivi et le bon déroulé du PAPI, il est nécessaire d'y allouer au moins un équivalent temps plein dont les principales missions seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi général de la thématique inondation sur le territoire, - Coordination et mise en œuvre des actions du PAPI (études, sensibilisation et culture du risque, alerte, gestion de crise, urbanisme, avant-projet d'aménagement, ...) - Appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrages d'actions inscrites au PAPI, - Suivi de la mise en œuvre de la Directive Inondation, - Suivi de l'évolution de la gouvernance de l'eau sur le territoire, - Rédaction de l'analyse environnementale conforme au cahier des charges PAPI 3 - Préparation du PAPI complet, - Rédaction et suivi des demandes de financement. 				
Lien autres actions	Les 30 FA				
Territoire	Le Bassin versant de la Sambre				
	<i>Action pouvant relever de la GEMAPI</i>				
Modalités de mise en œuvre	MOA		Partenaires		Rôle du Parc
	PNRA		Les groupes de travail		Animateur
Echéancier prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023
	✓	✓	✓	✓	✓
Plan de financement	Budget prévisionnel		200 000 euros TTC		
	Co financeurs		Etat (Programme 181)		40% (= < 60 000 euros/an)
			Territoire		60%
Indicateurs de suivi	Temps consacré au PAPI Dossier du PAPI Complet				

<p>Etude hydraulique globale et analyse des enjeux associés</p> <p>* <i>Obligation du Cahier des Charges</i></p>		<p>Fiche Action n°1.1</p> <p>Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p>
<p>Objectif</p>	<p>Améliorer la connaissance afin d'obtenir une connaissance exhaustive et récente de l'aléa débordement de cours d'eau sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sambre et sur les phénomènes de ruissellement.</p> <p>Approfondir la connaissance des enjeux sensibles au risque inondation</p> <p>Intégrer l'ensemble des éléments de réflexion permettant d'aboutir à l'élaboration concertée et partagée d'un programme de lutte contre les inondations sur le bassin versant</p>	
<p>Description</p>	<p>Phase 1</p> <p>PARTIE ETUDE HYDRAULIQUE :</p> <p>Aléa débordement</p> <p>A partir des données existantes (TRI, PPRI, Etudes DREAL à venir...), établir un diagnostic complet de l'aléa débordement de cours d'eau du bassin de la Sambre pour être conforme au cahier des charges PAPI 3. Une étude complète est nécessaire en raison des données « risque » hétérogènes sur le territoire. Ce diagnostic sera complété par une nouvelle modélisation hydrologique, basé sur l'étude géomorphologique et de la cinétique des cours d'eau, permettant de définir pour chaque secteur différents scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les phénomènes de retour 10, 100 et 1000 ans - le scénario des premiers dommages - le scénario de protection <p>Ces scénarios détermineront à chaque fois : les emprises inondées, les hauteurs d'eau, ainsi que les vitesses de remplissage ou les vitesses de courant possibles.</p> <p>Aléa ruissellement</p> <p>Deux études ont été menées respectivement par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord et par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre sur la caractérisation du risque naturel de ruissellement sur un certain nombre de communes. L'objectif de cette action est d'étendre le principe de ces deux études au reste du territoire (102 communes), afin d'avoir une connaissance fine et homogène du risque de ruissellement.</p> <p>Tout d'abord, il s'agira d'effectuer une "pré-étude" afin de déterminer les zones prioritaires (petits bassins) à étudier finement selon différents critères (hydrauliques, enjeux, dont les enjeux parc en complément) et selon une stratégie globale définie (affirmer l'ambition du territoire). La partie relative au ruissellement devra comprendre a minima, sur chaque zone prioritaire déterminée au préalable, les axes de ruissellement, les zones productrices de ruissellement, les zones d'accumulation des eaux et des préconisations d'aménagement. En ce qui concerne ce dernier point, la question sera de savoir s'il est nécessaire, au regard des enjeux et de l'ampleur des aménagements préconisés, de produire un modèle basé sur une pluie de référence, avec des scénarii pluviométriques et un scénario de protection. Cette caractérisation du risque sera accompagnée d'une identification des facteurs limitants le risque (éléments tampons à préserver, intégrés par la suite aux documents d'urbanisme (cf FA 4.2) ou aggravants (par exemple comportement à risque ou pratique agricole inadaptée devant donner lieu à une action spécifique d'information.</p> <p>L'étude ruissellement ainsi réalisée pourra servir de SDGEP (cf FA 6.2).</p> <p>PARTIE ETUDE ENJEUX :</p> <p>Cette action doit apporter un outil de chiffrage des enjeux à partir du diagnostic de l'exposition pour plusieurs scénarii de crues dont un événement correspondant aux premières crues dommageables, les plus hautes eaux connues ou la crue d'occurrence centennale si elle est supérieure, et un événement extrême (crue mobilisant tout le lit majeur, etc.). L'évaluation des volumes (nombre de bâtiments concernés) et des coûts (coût par bâtiment, etc.) sera réalisée pour chacun des cas puis une estimation des dommages sera proposée par type de bien et pour une hauteur d'eau donnée. Cette estimation devra être réalisée afin de couvrir de façon exhaustive toutes les pertes consécutives aux inondations :</p>	

	<p>conséquences directes sur les vies humaines, les bâtiments, les infrastructures, les réseaux, les espaces naturels, les ouvrages publics ou privés, les activités économiques.</p> <p>Le déroulé de cette action comporte plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de façon rétrospective, il s'agira de récupérer l'ensemble des données existantes en termes d'estimation chiffrées des dégâts occasionnés par des crues historiques ; - le recensement précis des enjeux et leur représentation cartographique dans un SIG est ensuite nécessaire. Ce travail a commencé au PNR et sera complété par les résultats des diverses études lancées dans le cadre du PAPI ; - sur les zones où la connaissance de l'aléa est suffisante (plusieurs scénarii de crues) une estimation des dommages sera initiée et réalisée par type de bien, pour une hauteur d'eau donnée et selon plusieurs scénarii de crue . <p>Cette étude sera conforme au cahier des charges PAPI 3 et suffisante pour la réalisation potentielle de l'Analyse Multicritère.</p> <p>A l'issue des études d'acquisition de la connaissance de l'aléa, le PNR sera en mesure de compléter la connaissance de l'aléa pour différentes occurrences sur l'ensemble du territoire et de façon homogène. A ce moment-là, les données sur les enjeux seront valorisées pour asseoir le diagnostic territorial du PAPI et la gestion stratégique du territoire.</p> <p>Enfin, afin de maintenir cette base de données à jour, le PNR mettra en place une méthodologie adaptée avec les différents partenaires.</p> <p>Phase 2 :</p> <p>A partir des résultats du diagnostic aléa, associé aux résultats de l'étude enjeux, l'objectif est de définir une stratégie globale d'actions contre le risque inondation sur l'ensemble du périmètre PAPI, puis de préconiser des aménagements en ce sens, avec la définition de la maîtrise d'ouvrage associée et le calcul des coûts et des financements mobilisables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les secteurs à préserver ou à aménager comme zone d'expansion de crue à partir du diagnostic, en vue de protéger les secteurs urbanisés et par la suite y réaliser une stratégie foncière (FA 4.3); - étudier une optimisation de la résilience du territoire et notamment des activités économiques (Plan de Continuité d'Activité). - recenser les ouvrages hydrauliques jouant un rôle dans la gestion des inondations (FA 7.1) - préservation d'éléments tampons, aménagements pour une gestion des eaux pluviales à la parcelle et stratégie foncière. <p>Ainsi, en parallèle, une analyse cout-bénéfice ou une analyse multicritère le cas échéant, sera réalisée pour chaque aménagement préconisé, qu'il s'agisse d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages, afin d'établir le programme d'actions du PAPI complet.</p>				
<i>Lien autres actions</i>	FA 1.1 // FA 1.3 // FA 4.2 // FA 6.1 // FA 6.2 // FA 6.3 // FA 7.1				
Territoire	Le Bassin versant de la Sambre				
<i>Action pouvant relever de la GEMAPI ou de la compétence Erosion</i>					
Modalités de mise en œuvre	MOA		Partenaires		Rôle du Parc
	PNRA/CAMVS/SMAECEA		COFIL// GT1		Pilote
Echéancier prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023
	✓	✓	✓	✓	✓
Plan de financement	Budget prévisionnel		755 000 euros TTC		
	Co financeurs		Etat (FPRNM)		50%
			AEAP		30%
		Territoire		≥20%	
Indicateurs de suivi	Livrables de l'étude				

Sensibilisation des scolaires au risque inondation			Fiche Action n°1.2		
			Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
Objectif	Développer la culture du risque de manière ascendante				
Description	<p>Le jeune public est une cible très importante de la sensibilisation car il est connu qu'ils sont un vecteur efficace auprès des adultes. L'action vise à faire émerger une véritable culture du risque chez les plus jeunes notamment par l'information sur le phénomène mais aussi à la sensibilisation aux gestes essentiels et consignes à suivre.</p> <p>Les moyens utilisés seront matériels (plaquettes, expositions, etc.) mais également humains avec le recours, le cas échéant, à des prestations extérieures sur des interventions thématiques particulières ainsi que sur des interventions spécialisées, notamment dans les classes. Dans tous les cas, le PNR mettra toutes les informations utiles à disposition. Il participera parfois directement (session d'information et sensibilisation) et dans tous les cas, coordonnera les interventions. Les principaux outils développés seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sessions de formation, information et sensibilisation ; - la visite de l'exposition itinérante (FA 1.5) ; - des visites de terrain ; - des animations autour de maquettes, des histoires et légendes sur les rivières ; - des films et explications sur les inondations leurs causes et effets, etc. <p>Cette action permettra un relai d'information et sensibilisation auprès des parents.</p>				
Lien autres actions	FA 1.5 // FA 3.3				
Territoire	Le Bassin versant de la Sambre				
Modalités de mise en œuvre	MOA	Partenaires		Rôle du Parc	
	PNRA/CAMVS/SMAECEA	GT2 et Académie		Assistance à MOA Pilote	
Echéancier prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023
	✓	✓	✓	✓	✓
Plan de financement	Budget prévisionnel	Prestation en régie			
	Cofinanceurs				
Indicateurs de suivi	Nombre de scolaires sensibilisés				

Formation des élus au risque inondation		Fiche Action n°1.3			
		Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
Objectif	Assurer aux élus une bonne maîtrise des tenants et des aboutissants du risque inondation				
Description	Le Parc fera appel à un expert du risque inondation pour permettre aux élus d'appréhender dans son ensemble les thématiques liées aux inondations sur 7 sessions de formation (une par EPCI). Une liste des thèmes sera soumise à chaque EPCI en amont de chaque session pour savoir quels sujets ils estiment nécessaires d'aborder plus spécifiquement.				
<i>Lien autres actions</i>	FA 1.6 // FA 3.3 // FA 3.6				
Territoire	Le Bassin versant de la Sambre, avec en priorité les communes sans PCS, avec PPRI et les plus vulnérables				
Modalités de mise en œuvre	MOA		Partenaires		Rôle du Parc
	PNRA/CAMVS/SMAECEA		GT2/ communes		Assistance à MOA
Echéancier prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023
	✓	✓	✓	✓	✓
Plan de financement	Budget prévisionnel		Prestation en régie		
	Co financeurs				
Indicateurs de suivi	Nombre de participants aux formations				

Elaboration et simulation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Fiche Action n°3.3
	Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise
Objectif	<p>Continuer la mise en place des PCS sur le bassin de la Sambre et assurer une homogénéité/concordance entre ceux-ci.</p> <p>Assurer aux élus une bonne maîtrise des tenants et des aboutissants de la gestion de crise et de leur PCS</p>
Description	<p>L'objectif des PCS est d'anticiper les périodes de crise, de prévoir l'organisation à mettre en place autour du maire et de préparer les outils opérationnels permettant de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement affectant la sécurité civile.</p> <p>La réalisation de PCS est obligatoire pour les communes couvertes par un PPRN approuvé. C'est un document personnel à chaque commune, il doit être rédigé en interne pour être totalement adapté. En effet, il est essentiel qu'en cas de crise, les élus et services techniques de la commune soient réactifs et investis, or ils ne le seront que s'ils ont élaboré le document eux-mêmes. Il est alors préférable d'accompagner les communes dans cette mise en place plutôt que de s'y substituer.</p> <p>Sur le territoire du PAPI, 19 communes, couvertes par un PPRI approuvé, ne possèdent pas de PCS. En outre, il est intéressant de rappeler que le PCS doit être révisé tous les 5 ans. Ainsi 72 autres communes pourraient être concernées par cette mise à jour et avoir aussi besoin d'un accompagnement.</p> <p>Dans le cadre de cette action, le Parc apportera un appui technique aux communes pour la réalisation de leur PCS pour le volet inondation (production de cartographies, guide technique, assistance/animation de réunion), mais aussi pour le suivi des PCS (mise à jour, exercices de simulation, retours d'expériences post-crise...). Le PNR accompagnera aussi les communes tout au long de la rédaction (transmission de cahiers des charges simplifiés pour mission d'assistance, de documents informatifs, de contacts intéressants mais aussi réponses aux questions, etc.).</p> <p>Par ailleurs, l'animateur PAPI organisera des réunions PCS entre les communes (au moins au sein d'une même intercommunalité), afin d'apporter des conseils cohérents de réalisation mais aussi de permettre un échange entre les communes autour de leur PCS : bénéfices apportés par un PCS, difficultés rencontrées, mise à jour du document, ... Le but sera de réaliser des retours d'expérience permettant aux nouveaux de se lancer dans leur projet de façon plus aisée.</p> <p>De plus, considérant les enjeux en présence sur le bassin, l'ensemble des activités socioéconomiques ainsi que la profession agricole seront associés à la définition des PCS, notamment en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour faciliter le redémarrage de l'activité post-crise (FA 3.6)</p> <p>Déroulé de l'action :</p> <p>Phase 1 : Recenser et évaluer les PCS opérationnels/ à réviser/ manquant et prioriser les communes à accompagner, (1)</p> <p>Phase 2 : Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider à la rédaction et la révision des PCS : PCS « Clefs en main » - Organiser des exercices de gestion de crise inondation : prioriser sur les communes de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation. (2) - Organiser des retours d'expérience post-crise à chaud (méthodologie de collecte de l'information) <p>Cette action sera menée dans l'optique de coopération intercommunale avec une volonté d'intégrer cet échelon autant que possible aux différentes phases de la gestion de crise (cf FA 1.6 et 3.4).</p>

<i>Lien autres actions</i>	FA 1.6 // FA 3.4 // FA 3.6				
Territoire	Le Bassin versant de la Sambre, avec en priorité les communes sans PCS, avec PPRI et les plus vulnérables				
Modalités de mise en œuvre	MOA		Partenaires		Rôle du Parc
	PNRA/CAMVS/SMAECEA		GT2/ communes		Assistance à MOA
Echéancier prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023
	✓	✓	✓	✓	✓
Plan de financement	Budget prévisionnel		Prestation en régie		
	Co financeurs				
Indicateurs de suivi	Nombre de PCS réalisés/mis à jour Nombre d'exercices de crise organisés Nombre de participants aux formations				

Former les communes et intercommunalités à la prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme		Fiche Action n°1.10			
		Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
Objectif	Permettre aux communes/intercommunalités d'être un premier échelon de réponse compétent face aux demandes/interrogations de leurs administrés.				
Description	<p>Les collectivités locales renseignent la population sur les règles applicables et les prescriptions à respecter pour leurs projets, en particulier en zones de risque (couvertes ou pas par un PPR) et les financements mobilisables pour la réalisation de ces travaux. La DDTM, les communes et les intercommunalités ont identifié un besoin de formation des techniciens communaux/intercommunaux (en particulier les chargés de planification et instructeurs application du droit du sols) pour permettre une bonne prise en compte des risques dans l'urbanisme. En partenariat avec l'État et en complément des outils développés par la DDTM du Nord, le PNRA réalisera un guide synthèse des modalités de lecture et d'interprétation des PPRI et organisera une demi-journée de sensibilisation et d'explication du guide à destination du personnel communal.</p> <p>Le budget estimé, alloué à cette action, concerne à la fois : l'achat d'une charte graphique, les frais d'impression et de mise en page du guide, ainsi que les frais de communication autour du guide et de la journée de sensibilisation.</p>				
Lien autres actions	Indépendante				
Territoire	Le Bassin versant de la Sambre				
Modalités de mise en œuvre	MOA		Partenaires		Rôle du Parc
	PNRA		GT3		Pilote/MOA
Echéancier prévisionnel	2019	2020	2021	2022	2023
	✓	✓	✓	✓	✓
Plan de financement	Budget prévisionnel		3 060 € euros TTC (charte graphique et logo PAPI) Reste prestation en régie		
	Co financeurs		Etat (FB)	50%	
			Territoire	50%	
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de participants à la réunion</p> <p>Nombre de communes en possession du guide</p>				

Annexe 2 : Tableaux Financiers

Axe	Numéro Fiche	Nom Fiche	Maitre d'Ouvrage	Budget avenant n°1 PAPI	Budget (HT)	Budget global initial	HT ou TTC	Financement BOP 181	Montant BOP 181	Financement FPRNM	Montant FPRNM	Financement Agence de l'Eau	Montant Agence de l'Eau	Part Maitre d'ouvrage	Montant Maitre d'ouvrage
Axe 0	0.1	Animation du PAPI	SMPNRA	200 000 €	120 000 €	120 000 €	TTC	40%	80 000 €	-	- €	0%	- €	60%	120 000 €
Axe 1	1.1	Etude hydraulique globale et analyse des enjeux associés	SMPNRA	755 000 €	629 167 €	755 000 €	TTC	-	- €	50%	377 500 €	30%	226 500 €	20%	151 000 €
	1.2	Sensibilisation des scolaires au risque inondation	SMPNRA	- €	- €	10 000 €	TTC	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
	1.3	Formation des élus au risque inondation	SMPNRA	- €	- €	7 000 €	TTC	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
	1.4	Connaissances des Plus Hautes Eaux Connues et pose de repères de crue	SMPNRA	18 000 €	15 000 €	18 000 €	TTC	-	- €	50%	9 000 €	0%	- €	50%	9 000 €
	1.5	Animation et sensibilisation tout public au fonctionnement hydrologique	SMPNRA	30 000 €	25 000 €	30 000 €	TTC	-	- €	50%	15 000 €	25%	7 500 €	25%	7 500 €
	1.6	Réalisation de DICRIM	SMPNRA	6 000 €	5 500 €	6 000 €	TTC	-	- €	50%	3 000 €	0%	- €	50%	3 000 €
	1.7	Création d'une plateforme Web informative sur le risque inondation	SMPNRA	9 500 €	9 500 €	9 500 €	TTC	-	- €	50%	4 750 €	0%	- €	50%	4 750 €
	1.8	Sensibilisation des acteurs économiques au risque inondation	SMPNRA	5 000 €	4 167 €	5 000 €	TTC	-	- €	50%	2 500 €	0%	- €	50%	2 500 €
	1.9	Sensibiliser sur les aménagements individuels du bâti contre les inondations	SMPNRA	15 000 €	12 500 €	15 000 €	TTC	-	- €	50%	7 500 €	0%	- €	50%	7 500 €
	1.10	Former les communes et intercommunalités à la prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme	SMPNRA	3 060 €	2 550 €	10 000 €	TTC	-	- €	50%	1 530 €	0%	- €	50%	1 530 €
	1.11	Sensibiliser à la Gestion des Eaux Pluviales alternative au tout tuyau	SMPNRA	10 350 €	8 625 €	10 350 €	TTC	-	- €	50%	5 175 €	30%	3 105 €	20%	2 070 €
Axe 2	2.1	Etat des lieux du réseau de surveillance du Service de Prévission des Crues	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											

	2.2	Améliorer la surveillance des petits cours d'eau du bassin	SMPNRA	2 000 €	1 667 €	2 000 €	TTC	-	- €	50%	1 000 €	30%	600 €	20%	400 €
Axe 3	3.1	Amélioration de l'Alerte : Aux communes (1)	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
	3.2	Amélioration de l'Alerte : Transmission aux citoyens (2)	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
	3.3	Elaboration et simulation des Plans Communaux de Sauvegarde	SMPNRA	- €	- €	23 500 €	TTC	-	- €	-	- €	-	0	-	- €
	3.4	Soutien à la mise en place d'une coopération intercommunale en cas d'inondation majeure	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
	3.5	Diffuser les Plans Familiaux de Mise en Sureté (PFMS)	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
	3.6	Mise en place d'un Réseau Solidarité	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
	3.7	Soutien à l'observatoire des Catastrophes Naturelles (CATNAT)	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
	3.8	Etat des lieux et soutien aux Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS)	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
Axe 4	4.1	Accompagner les collectivités dans la planification urbaine et la sauvegarde des éléments naturels tampons	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
Axe 5	5.1	Réalisation des diagnostics de vulnérabilité sur le bâti public et le bâti des entreprises de la SLGRI	SMPNRA	24 012 €	20 000 €	24 012 €	TTC	-	- €	50%	12 006 €	0%	0	50%	12 006 €
Axe 6	6.1	Valoriser le rôle du bocage	SMPNRA	cf FA 0.1 (Animation)											
	6.2	Etude foncière sur les zones exposées au risque inondation	SMPNRA	10 000 €	8 333 €	10 000 €	TTC	-	- €	50%	5 000 €	30%	3 000 €	20%	2 000 €
	6.3	Elaboration de Schémas Directeurs	SMPNRA	cf FA 1.1 (Etude hydraulique globale)											

	de Gestion des Eaux Pluviales													
6.4	Recensement et diagnostic des ouvrages de protection hydraulique (OPH)	SMPNRA	cf FA 1.1 (Etude hydraulique globale)											
6.5	Le rôle du barrage du Val Joly	SMPNRA	Prestation réalisée en régie											
Axe 7			Non exploité											
Total			1 087 922 €	862 009 €	1 055 362 €	TTC	7,3%	80 000 €	41%	443 961 €	22%	240 705 €	29,7%	323 256 €

Tableau de synthèse

SYNTHESE											
AXE	COÛT (HT)	COÛT global initial	COÛT avenant n° 1 PAPI	P181	% Part.	FPRNM	% Part.	Agence	% Part.	Maitre d'ouvrage	% Part.
Animation	120 000 €	120 000 €	200 000 €	80 000 €	40%	- €	-	- €	-	120 000 €	60%
Axe 1	679 458 €	875 850 €	851 910 €	- €	-	425 955 €	50%	237 105 €	27%	188 850 €	23%
Axe 2	1 667 €	2 000 €	2 000 €	- €	-	1 000 €	50%	600 €	30%	400 €	20%
Axe 3	19 583 €	23 500 €	23 500 €	- €	-	- €	-	- €	-	23 500 €	100%
Axe 4	- €	- €	- €	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
Axe 5	20 000 €	24 012 €	24 012 €	- €	-	12 006 €	50%	- €	-	12 006 €	50%
Axe 6	8 333 €	10 000 €	10 000 €	- €	-	5 000 €	50%	3 000 €	30%	2 000 €	20%
Axe 7	Non exploité										
TOTAL	901 551 €	1 055 362 €	1 087 922 €	80 000 €	7,3%	443 961 €	41%	240 705 €	22%	323 256 €	29,7%

Annexe 3 : Lettre d'engagement du SMPNRA
